

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement en contact téléphonique avec notre service technique pour un dépannage à distance (Remote).

Au cours de l'entretien / assistance téléphonique, trois cas peuvent se présenter :

- 1/ le problème **peut être résolu à distance** avec notre technicien
- 2/ notre conseiller vous annonce qu'il est nécessaire de procéder au **remplacement de votre hardware**. Une offre vous sera proposée.
- 3/ le problème ne peut être résolu par téléphone, **une visite sur site est nécessaire**. Une offre de déplacement vous sera adressée.

Dans le **cas N° 1**, votre système n'étant plus couvert par la garantie, notre prestation téléphonique est soumise à facturation. Le taux horaire est de 80 eur HT (toute demi-heure entamée se verra facturée).

Une intervention SAV à distance est garantie un mois. Si dans ce délai, une nouvelle intervention s'avère nécessaire pour la même panne / le même dysfonctionnement, elle ne vous sera pas facturée.

DOCUMENT VALANT BON POUR ACCORD :

J'ai été informé(e) par le service après-vente que le dépannage à distance dont je bénéficie sera facturé à ma société selon les conditions décrites ci-dessus et je m'engage à accepter et à régler la facture correspondante.

Nom de la société : IMPRIMERIE GUIGON

Nom du contact téléphonique : François GUIGON

N° de commande (facultatif) : 22 02 02 0830

Conditions de paiement : A 30 jours ☒

A 45 jours fin de mois ☐

Le : 21/02/2022

Signature :



IMPRIMERIE GUIGON

S.A.S. au capital de 80 000 €

69470 COURS LA VILLE

Tél. 04 74 89 71 82 - Fax 04 74 89 88 40

RC Villefranche-Tarare B 353 856 479 - APE 1812Z

A retourner ce jour à Elena Kopats : elena.kopats@bst.group

TARIF VALABLE JUSQU'AU 31/12/2022